Nations Unies S/PV.8081



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8081e séance
Lundi 30 octobre 2017, à 15 heures
New York

Président :	Mme Gueguen	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/902)

17-35065 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/902)

La Présidente : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

M. Lowcock se joint à nous via visioconférence depuis Amman.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/902, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Lowcock.

M. Lowcock (*parle en anglais*) : Il s'agit de mon deuxième exposé au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Syrie. À Amman, aujourd'hui, j'ai discuté de la situation avec les autorités jordaniennes et avec l'équipe de direction de l'action humanitaire des Nations Unies dans la région. Une conclusion s'impose : les retombées de la crise syrienne restent profondes. Mon exposé aujourd'hui se concentrera sur les problèmes humanitaires à l'intérieur de la Syrie. Le Haut-Commissaire Grandi fera jeudi au Conseil le point sur la situation des réfugiés.

En Syrie, plus de 13 millions de personnes ont toujours besoin d'une assistance humanitaire; 6,3 millions d'entre elles sont extrêmement vulnérables et ont des besoins urgents du fait des déplacements, des hostilités et d'un accès limité aux biens et services essentiels. Le conflit et les violations du droit international humanitaire continuent d'être les principaux facteurs des besoins humanitaires, et les civils dans de nombreuses régions du pays endurent des souffrances considérables.

Les opérations militaires et les affrontements dans certaines régions du pays, en particulier dans l'est, continuent d'entraîner des déplacements. Le nombre de déplacés à long terme a diminué, passant de 6,3 millions à 6,1 millions de personnes au cours de l'année écoulée, tandis que le nombre de retours, en particulier des personnes déplacées temporairement, augmente dans certaines régions du pays. Mais le nombre de nouveaux déplacements reste élevé, puisque quelque 1,8 million de personnes auraient été déplacées entre janvier et septembre.

Je voudrais signaler certains problèmes spécifiques que l'on observe actuellement et qui me préoccupent particulièrement, puis je ferai un point synthétique de l'intervention humanitaire.

Je m'inquiète des répercussions qu'ont les combats et les frappes aériennes sur les civils et les infrastructures civiles dans la province de Raqqa, d'autant que des dizaines de civils auraient été tués ces derniers mois. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a peut-être, pour l'essentiel, été chassé de Raqqa, mais, après des années d'oppression et près d'un an de combats intenses, les besoins humanitaires vont rester importants pendant encore un certain temps. Depuis le début de l'offensive contre l'EIIL en novembre dernier, les frappes aériennes et les affrontements ont entraîné le déplacement de plus de 436 000 personnes de Raqqa vers 60 autres localités, y compris dans les gouvernorats voisins.

Je me préoccupe également de la sécurité et de la protection des civils, qui sont exposés au danger posé par les munitions non explosées qui jonchent toute la ville de Raqqa, en particulier les personnes qui tentent de regagner leurs foyers. De fait, en dépit de la directive publiée par les autorités locales demandant aux civils de ne pas regagner la ville avant qu'elle ait été jugée sûre, l'ONU prévoit que certains tenteront de revenir surveiller et protéger leurs maisons et leurs biens personnels.

Plus à l'est, dans la province de Deïr el-Zor, des frappes aériennes et des combats violents continuent de faire des morts et des blessés parmi les civils. Les déplacements à grande échelle se poursuivent également : l'Organisation internationale pour les migrations a enregistré quelque 350 000 personnes déplacées depuis le mois d'août, dont plus de 250 000 durant le seul mois d'octobre. À la mi-octobre, à Mayadin et dans les zones environnantes dans la province de Deïr el-Zor, environ 15 000 personnes seraient sans accès aux services de santé à la suite de frappes aériennes sur la ville, qui ont mis hors d'état de fonctionner les hôpitaux et les

postes de secours. D'après l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les attaques contre Mayadin ont détruit une chambre froide de vaccins, contenant au moins 140 000 doses de vaccins contre la rougeole et la poliomyélite qui avaient été fournies par l'ONU. Tant qu'une nouvelle chambre froide ne sera pas construite et que les équipements requis pour la chaîne du froid – notamment des réfrigérateurs solaires, des glacières et le matériel pour le transport des vaccins – ne seront pas livrés, la vaccination de routine des enfants vulnérables dans la zone sera retardée. Il s'agit là d'un revers considérable pour les efforts menés en vue de maîtriser l'une des plus grandes épidémies de poliomyélite de mémoire récente. Cette épidémie continue d'affliger tout particulièrement la province de Deïr el-Zor, où de nouveaux cas sont encore signalés.

Dans la province de Homs, sur une période de 20 jours ce mois-ci, l'EIIL aurait exécuté au moins 128 personnes en représailles, les accusant de collaboration avec le Gouvernement syrien. De plus, selon les estimations, 50 000 Syriens restent bloqués dans le désert à Roukban, dans une zone connue sous le nom de mur de sable le long de la frontière syro-jordanienne. Durant l'année écoulée, ces personnes n'ont reçu que deux distributions d'aide alimentaire humanitaire de l'ONU, et la dernière distribution partielle remonte à quatre mois. Alors que les livraisons commerciales à Roubkan demeurent limitées, l'accès à la nourriture est précaire et la situation d'ensemble demeure grave. À l'approche de l'hiver, la situation va devenir encore plus critique. Les évaluations en cours et les données recueillies par le biais du dispensaire de l'ONU soulignent la précarité de la situation. Il nous faut absolument trouver une solution durable au sort tragique de ces personnes.

D'ici là, il est d'une importance critique qu'un accès immédiat soit accordé à l'acheminement d'une aide vitale aux populations civiles. De toute évidence, le mieux serait de trouver une solution en Syrie. Nous faisons tout ce qui est humainement possible pour y parvenir. Cela étant, il est de notre devoir collectif d'éviter une nouvelle catastrophe humanitaire en Syrie.

Près de 3 millions de personnes en Syrie continuent de vivre dans des zones assiégées et difficiles d'accès. Dans la Ghouta orientale, des bombardements quotidiens ont continué d'être signalés au cours des dernières semaines. L'accès humanitaire à la Ghouta orientale – l'une des quatre zones de désescalade, où vit près de 95 % de la population assiégée en Syrie – est gravement limité depuis des mois. Depuis le début de l'année, 110 000 personnes ont reçu une aide alimentaire, sur une population estimée à près de 400 000. Aujourd'hui, l'ONU et ses partenaires ont fourni une aide alimentaire, nutritionnelle et sanitaire à 40 000 personnes. Un nombre alarmant de cas de malnutrition infantile a été enregistré dans cette région, et plus de 400 personnes souffrant des problèmes de santé ont besoin d'une évacuation médicale. Je me joins à l'appel lancé par le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres en faveur d'un accès humanitaire sans entrave.

Dans ce contexte, l'ONU et ses partenaires continuent de mettre en œuvre en Syrie l'une des plus grandes opérations humanitaires au monde. Nous acheminons de l'aide à des millions de personnes chaque mois. Par exemple, en septembre, le PAM a fourni une aide alimentaire à plus de 3,3 millions de personnes, l'UNICEF à plus de 1,5 million de personnes et l'OMS à plus de 800 000 personnes. Nous venons d'achever un énorme travail d'analyse concernant la mise en œuvre des activités réalisée jusqu'à présent cette année, et j'ai transmis séparément au Conseil de nouvelles données à ce sujet.

Je voudrais informer les membres sur la situation de l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones contrôlées par le Gouvernement syrien, ainsi que sur les opérations menées dans les zones situées au-delà des lignes de front et les activités transfrontières. Entre janvier et août, les programmes de l'ONU et des organisations non gouvernementales, mis en œuvre en coopération étroite avec plusieurs ministères de tutelle du Gouvernement syrien, ont permis d'acheminer de l'aide à une moyenne de plus de 4 millions de personnes par mois dans les zones du pays contrôlées par le Gouvernement. Ces programmes continuent de représenter la plus grande partie de nos activités en Syrie.

Ensuite, s'agissant des activités menées dans les zones situées au-delà des lignes de front, nous continuons de nous heurter à des difficultés considérables pour répondre aux besoins humanitaires des populations vivant dans les lieux assiégés et difficiles d'accès. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport mensuel (S/2017/902), on espère que les progrès en matière de désescalade permettront d'améliorer l'accès humanitaire. Bien que nous continuions à travailler d'arrache-pied avec d'autres sur cette question, ce n'est pas encore le cas. Depuis le début de l'année, en moyenne moins

d’un quart des convois humanitaires interinstitutions franchissant les lignes de front demandés au titre des plans mensuels et bimensuels ont reçu le feu vert des autorités. Jusqu’ici pour le moins d’octobre, les convois interorganisations ont collectivement acheminé de l’aide à moins de 200 000 personnes. En moyenne, seules 10 % des personnes vivant dans les zones assiégées ont pu bénéficier de l’assistance de l’ONU chaque mois de cette année, et il en est de même à ce jour en octobre, si l’on inclut les livraisons faites aujourd’hui.

La confiscation de fournitures médicales et de médicaux vitaux se poursuit. Nous en avons déjà informé le Conseil par le passé. J’espère que, dans les jours à venir, des progrès réels et tangibles pourront être faits s’agissant des activités menées au-delà des lignes de front, grâce au mécanisme de coordination trilatérale à Damas.

Comme je l’ai dit le mois dernier (voir S/PV.8058), nous restons d’avis que l’assistance transfrontalière, comme prévu dans la résolution 2165 (2014), a été absolument vitale. Cette assistance a permis à l’ONU d’acheminer de l’aide à des millions de personnes dans le besoin dans le nord et le sud de la Syrie. Depuis que les opérations transfrontières des Nations Unies ont commencé en juillet 2014, nous avons déployé plus de 16 400 camions transportant une assistance qui ont traversé les points de passage autorisés pour entrer en Syrie. En moyenne, une aide a été fournie à 2,76 millions de personnes par mois dans le cadre d’opérations transfrontières entre janvier et août de cette année. Une proportion considérable des millions de personnes dans le besoin dans le nord et le sud de la Syrie ont reçu une aide régulièrement – pas seulement une ou deux fois, mais systématiquement durant ces trois dernières années. Notre expérience des opérations par-delà les lignes à l’intérieur de la Syrie, dont je viens de parler, nous amène à penser qu’il serait impossible d’atteindre les populations de manière soutenue depuis l’intérieur de la Syrie. C’est pourquoi je considère qu’il est essentiel de renouveler la résolution 2165 (2014). Des millions de personnes dépendent des activités qu’elle mandate.

La Présidente : Je remercie M. Lowcock de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, de son exposé complet.

Tout d’abord, je voudrais saluer, comme nous le faisons chaque mois, le travail incessant, dévoué et courageux accompli par les milliers de travailleurs humanitaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de ses partenaires locaux pour améliorer les conditions de vie de millions de civils, qui sont toujours les principales victimes de ce conflit et d’autres.

Nous n’aurons de cesse de répéter que les principes humanitaires, les droits de l’homme et le droit international humanitaire doivent être respectés et que lorsqu’ils sont violés et que de graves crimes sont commis, les responsables doivent en répondre devant la justice. Il nous faut de toute urgence avoir un accès immédiat, sûr et sans entrave afin de pouvoir acheminer de l’aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin en Syrie. Or, de nombreux foyers de combats intenses persistent, ce qui ne laisse de nous préoccuper. Malheureusement, chaque mois, l’OCHA et le Secrétaire général nous informent que l’accès humanitaire dans le pays continue de se heurter à de graves problèmes, en dépit des efforts continuellement déployés auprès des autorités syriennes afin de changer la dynamique sur le terrain.

Nous appelons les pays ayant une influence à faire ce qui est en leur pouvoir pour que l’aide humanitaire puisse être acheminée sans accroc, en toute sécurité et sans entrave. Pour ce faire, Damas doit permettre que les plans bimensuels de l’OCHA soient pleinement mis en œuvre en délivrant tous les permis nécessaires. Le Gouvernement syrien a la responsabilité principale de veiller à ce que sa population ait accès aux vivres, à l’eau, aux médicaments et aux moyens de survie nécessaires tant que le conflit n’est pas réglé définitivement. Il faut également appliquer pleinement les dispositions de la résolution 2286 (2016), sur la protection des blessés, des malades, des installations et du personnel médicaux. Nous continuerons d’œuvrer au renforcement de cette résolution. Les attaques contre des hôpitaux et le personnel de santé violent le droit international humanitaire le plus élémentaire et pourraient constituer des crimes de guerre.

Le processus d’Astana et d’autres initiatives régionales lancées au cours des derniers mois pour faire cesser les hostilités locales ont entraîné, dans le courant de cette année, une diminution importante des combats dans le pays grâce à la création plusieurs zones de désescalade de la violence. En dépit de ces mesures, il reste plusieurs foyers de tension marqués par

des combats intenses, et cette situation a une incidence directe sur la distribution des fournitures.

Je vais m'attarder aujourd'hui sur la situation d'urgence humanitaire – je dirais même la catastrophe alimentaire – qui touche la Ghouta orientale, où résident plus de 350 000 civils et qui a été qualifiée d' « outrage » vendredi dernier par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Zeid Al Hussein. De son côté, l'UNICEF a fait savoir le 23 octobre que quelque 1 100 cas de malnutrition infantile avaient été recensés dans cette zone, dont 232 cas de malnutrition aiguë sévère. Aujourd'hui, lundi 30 octobre, comme l'a mentionné le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, nous avons appris que l'acheminement de fournitures destinées à 40 000 personnes a été autorisé pour les villes de Kafr Batna et Saqba. Malheureusement, selon les rapports et les statistiques que nous fournit régulièrement l'OCHA, la proportion de la population civile qui reçoit effectivement cette aide est extrêmement faible par rapport à la population visée.

En dépit des progrès enregistrés en matière de réduction de la violence, il faut garantir l'accès sans entrave de l'ONU et de l'aide humanitaire à ces zones, ainsi que la liberté de mouvement pour que l'on puisse entrer dans ces territoires et en sortir de manière volontaire, et ce afin de garantir le respect des principes élémentaires du droit international humanitaire. Le Conseil de sécurité doit rester vigilant face à cette crise humanitaire. Après l'adoption en 2014 de la résolution 2165 (2014), et une succession de renouvellements, le dernier au moyen de la résolution 2332 (2016), il doit garantir l'ouverture de couloirs humanitaires adaptés pour que les fournitures arrivent à destination. Le temps presse. L'hiver approche.

Nous espérons qu'à la réunion d'Astana, comme l'ont fait les trois garants dans un communiqué publié le mois dernier, l'accent sera de nouveau mis sur la nécessité d'utiliser les zones de désescalade de la violence créées en mai pour garantir un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, ainsi que sur la nécessité que les parties au conflit réfléchissent à des mesures de confiance, notamment la libération des détenus et des personnes victimes d'enlèvement, la restitution des corps et l'identification des personnes disparues, afin de créer des conditions plus favorables à la réussite du processus politique et à l'instauration d'un cessez-le-feu durable. Nous espérons également que le 28 novembre, date à laquelle commencera le huitième cycle de pourparlers de Genève convoqué par l'Envoyé spécial, M. De Mistura, la situation humanitaire montrera des signes d'amélioration.

Les priorités en Syrie sont claires. Il faut trouver une solution politique pour mettre fin à la guerre et ouvrir la voie à une transition politique pacifique, consolider les cessations locales des hostilités et garantir l'accès humanitaire aux millions de personnes qui ont besoin de cette aide dans les zones assiégées et difficiles d'accès, quels que soient les populations assiégées et les agresseurs.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie est reconnaissante de l'exposé présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, à qui elle manifeste son appui dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées.

Nous regrettons que la crise en Syrie ait déjà provoqué tant de souffrance et de dégâts, ainsi que d'énormes pertes humaines. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), plus de 500 000 personnes sont mortes depuis le début du conflit et près de 7 000 personnes sont mortes rien qu'entre janvier et septembre cette année. Il est inacceptable qu'à ce jour on recense 13,5 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire, 6,3 millions de personnes déplacées et 3,5 millions de personnes qui se trouvent toujours dans des zones assiégées ou difficiles d'accès, dont un grand nombre de garçons, de filles et de personnes âgées.

Il faut acheminer l'aide humanitaire dans les plus brefs délais, et nous exhortons les parties à garantir et faciliter l'accès humanitaire. À cet égard, nous réitérons une fois de plus notre vive appréciation du travail qu'accomplit le personnel des différents organismes et organisations humanitaires, et nous exigeons que soit respecté le droit international humanitaire alors qu'ils effectuent un travail dangereux sur le terrain.

La Bolivie tient à souligner les accords conclus durant la dernière réunion organisée à Astana en septembre. Nous estimons que ce processus est un complément efficace des négociations de Genève et qu'il a sauvé des milliers de vies depuis son instauration grâce à la mise en place fructueuse de zones de désescalade, qui a permis de réduire considérablement l'escalade et le niveau de violence en Syrie. Nous saluons la création de nouvelles zones de désescalade dans la Ghouta orientale, dans certaines zones du nord de Homs et d'Edleb et dans

les provinces voisines de Lattaquié, Hama et Alep, ainsi que dans certaines zones du sud de la Syrie.

Néanmoins, nous réaffirmons que la création de zones de désescalade et de sécurité doit être une mesure provisoire basée sur le consentement des garants et qu'elle ne doit en aucun cas porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Nous soulignons également les efforts déployés par la Russie, l'Iran et la Turquie en tant que garants du cessez-le-feu sur le territoire syrien, dont les efforts conjoints, outre la création des quatre zones de désescalade de la violence, ont permis de créer un centre de commun de coordination pour gérer plus efficacement le processus d'apaisement de la violence dans d'autres zones de désescalade.

Nous réitérons l'importance du travail qu'accomplit le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, tant en ce qui concerne son rôle de garant de la sécurité durant le déploiement de l'aide humanitaire que l'évacuation des personnes des zones touchées par les affrontements armés.

Selon l'OCHA, le mois de septembre a été le plus meurtrier de l'année pour les civils, qui ont été visés par des attaques quotidiennes dans des zones résidentielles. Les événements récents en Syrie montrent une fois de plus la nécessité de revitaliser le processus politique à Genève et de renforcer les résultats tangibles obtenus à Astana, en consultation avec toutes les parties concernées, notamment en utilisant les plateformes du Caire et de Moscou, afin d'élaborer des mesures de confiance et d'améliorer ainsi la situation politique et humanitaire.

Enfin, nous appuyons fermement les travaux en cours à Astana et nous saluons l'engagement de l'organisateur de ce dialogue, à savoir le Gouvernement kazakh. Nous appelons à la mise en œuvre des accords conclus, ainsi que de la résolution 2336 (2016), afin que ceux-ci puissent être pleinement mis en œuvre.

La Présidente : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 30.